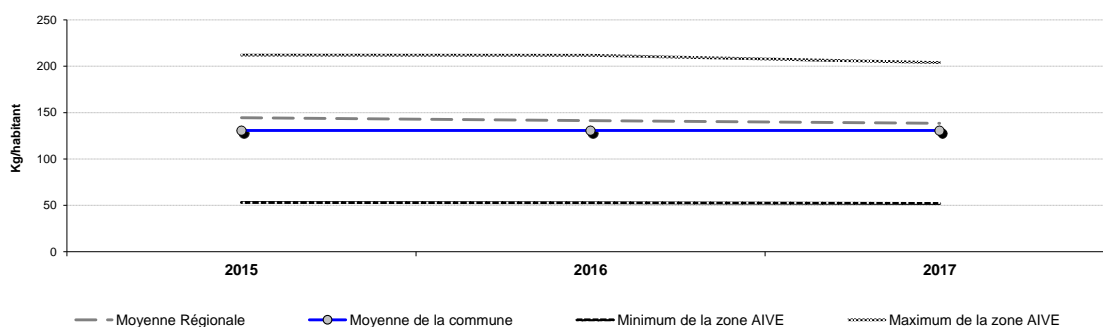


### 1. La production de déchets des ménages et leur gestion

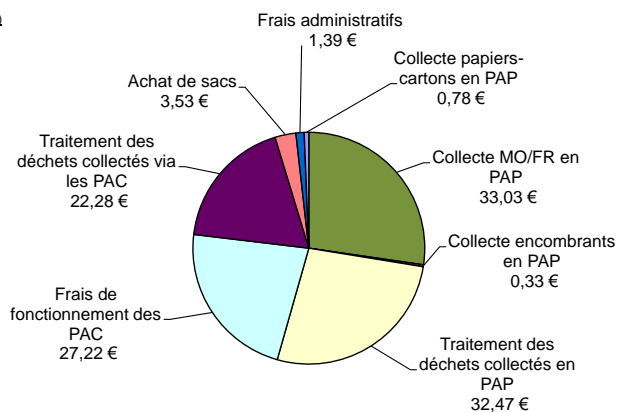
ANNEE 2017	Moyenne en Région wallonne Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
<b>Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR</b>	138,48	130,75	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
<b>Matière organique = MO</b>	15,44	39,13	Collecte en porte à porte	Compostage
<b>Encombrants</b>	49,70	85,10	cte en porte à porte	Valorisation et CET
<b>Papiers-cartons</b>	50,13	48,14	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	65,71	70,96	Parc à conteneurs	Compostage
<b>Déchets inertes recyclés</b>	96,96	97,95	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets inertes non valorisés</b>		0,00	Parc à conteneurs	Elimination en CET
<b>Bois</b>	34,71	60,99	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Métaux</b>	7,46	14,66	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Verre</b>	29,63	43,27	conteneurs	Recyclage
<b>PMC</b>	16,31	11,48	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques</b>	6,03	9,40	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture</b>	2,67	3,86	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liège, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur</b>	8,16	5,55	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Matériaux de construction avec amiante</b>	1,29	0,13	Parc à conteneurs	Elimination en CET
<b>TOTAL</b>	<b>522,68</b>	<b>621,38</b>		

### 2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes



### 3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen

Prévisions 2019  
(en € par habitant)



Légende :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle

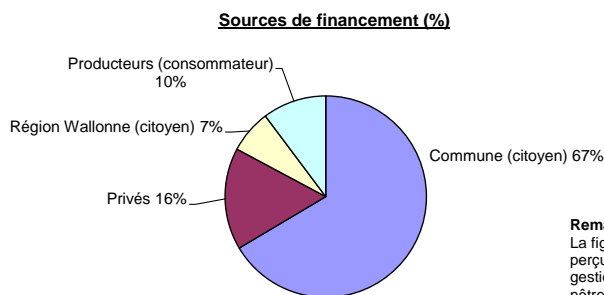
PAP : Porte-à-porte

PAC : Parc à conteneurs

### 4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2019)

Déchet	Dénomination	P.U. (2019)
Fraction résiduelle & encombrants (PAC + PaP)	Taxe sur la mise de déchets combustibles en centre d'enfouissement technique	117,75 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (PAC + PaP)	Taxe sur l'incinération de déchets avec récupération de chaleur	12,00 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (PAC + PaP)	Taxe sur la mise de déchets non combustibles en centre d'enfouissement technique	64,76 €/tonne

**5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise**



**Remarque :**  
La figure ci-contre met évidence les sommes perçues par l'intercommunale AIVE en charge de la gestion des déchets de 55 communes dont la nôtre. Ces valeurs sont calculées au prorata du nombre d'habitants que comptait notre commune au 01/01/2017.

**6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent**

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants :
1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs ;
  2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs ;
  3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des encombrants ainsi que des papiers et cartons ;
  4. la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle ;
  5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum ;
  6. la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum ;
  7. les services correspondants de collecte et de traitement.

b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement. Le règlement taxe 2019 est repris *in extenso* ou résumé en annexe au présent document.

**7. Votre contribution via l'achat de certains produits**

**Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2)  
Année 2017**

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne 2017	Coût par habitant 2017
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	390,00 €	0,097 €
Huiles de friture	VALORFRIT	0,00 €	0,000 €
Piles	BEBAT	6.470 €	1,62 €
Emballages	FOST PLUS	100 €	6,90 €
Pneus	RECYTYRE	245 €	1,81 €
DEEE	RECUPEL	156 €	1,53 €

Nombre d'habitants en RW au 01/01/17 : 3.614.473 soit 31,92 % de la population

**8. Comment réduire vos déchets ?**

**En route vers le zéro déchet !**

Découvrez toutes nos actions sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be) > Réduire les déchets

**9. Infos ?**

Service taxe de la commune - 061 28 00 59 et 061 28 00 46  
Service environnement de la commune - tél. 061 28 00 59  
Conseiller en environnement AIVE - Secteur Valorisation et Propreté - Pascal MICHA - 0497 51 91 84

**10. Remarques**

Les prévisions pour l'année 2019 sont basées sur les chiffres connus - région et commune - et officialisés de l'année 2017